



Réf. Farde e-Assemblées : 2570787

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

**Objet :** Convention à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et Régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles relative à la mise à disposition d'une subvention de la Région d'un montant de 827.225,36 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2022 relative à l'approbation du protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville et le CPAS de ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 décembre 2023 octroyant une subvention de 827.225,36 euros à la Régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles pour la socialisation des loyers de certains de ses logements en 2023 ;

Considérant que la présente convention, annexée à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale susmentionné et qui en fait intégralement partie, précise les modalités de mise à disposition et de contrôle de la subvention ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Approuver la convention à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et Régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles relative à la mise à disposition d'une subvention de la Région d'un montant de 827.225,36 EUR.

Annexes :

[convention à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et la Régie foncière des propriétés communales de la Ville de](#)